

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Institut Straumann SA, 2610 Saint-Imier
exploitation – fabrication d'implants dentaires
40 ho, 10 f
11 septembre 2000 au 31 janvier 2001

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Sydor SA, 2400 Le Locle
usinage CNC
8 ho
17 septembre 2000 au 20 septembre 2003 (renouvellement)
- Saia-Burgess Electronics AG (SA), 3280 Murten
Produktionsabteilungen
120 M oder F
11. September 2000 bis 13 September 2003 (Erneuerung)
- Werthanor SA, 2400 Le Locle
décolletage et tournage CNC
3 ho
4 septembre 2000 au 6 septembre 2003 (renouvellement)
- Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod
diverse fabrication de câbles
110 ho
3 septembre 2000 au 6 septembre 2003 (modification)

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Sydor SA, 2400 Le Locle
usinage CNC
4 ho
17 septembre 2000 au 20 septembre 2003 (renouvellement)

- Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod
diverse fabrication de câbles
30 ho
3 septembre 2000 au 6 septembre 2003 (modification)

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Baxter Edwards AG, 2005 Neuchâtel
production d'une protéine
80 ho
24 septembre 2000 au 29 septembre 2001

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

7 novembre 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail